

Conformément à l'avis paru dans le Journal officiel de la République et canton du Jura du 13 janvier 2022 N° 1, l'Assemblée communale de ce jour est ouverte à 20h15 par son président, M. Antoine Froidevaux.

Le procès-verbal est tenu par Mme Sylvie Gigon Rotunno, secrétaire communale.

La liste électorale pour cette assemblée est arrêtée à 1316 ayants droit de vote en matière communale. Pour les raisons sanitaires en vigueur, une liste des participants est tenue et des masques sont mis à disposition, ainsi que du gel hydroalcoolique.

On note la participation de 35 électrices et électeurs. Le Conseil communal est au complet. Le Président rappelle l'article 20 alinéas 3 et 4, du Règlement d'organisation.

M. Antoine Froidevaux souhaite la bienvenue à Mme Julie Hennin, nouvelle conseillère communale qui a débuté son mandat le 1^{er} janvier.

TH et SR sont désignés comme scrutateurs.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2021
2. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales ainsi que le budget 2022
3. Informations communales
4. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2021

Le Président informe les citoyens que le procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2021 a été déposé publiquement 15 jours après l'assemblée. Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue au secrétariat communal.

M. Loïc Stalder tient à préciser au nom de la Commission des finances, suite à l'intervention de M. Daucourt le 13 décembre, que la remarque allait plus loin car on estime que le grand mandat de la commission est de préavisier la planification des investissements. Pour la commission, il semblait important que l'eau soit priorisée dans la planification des investissements de la commune en tout temps et ceci pour deux raisons, les fuites et le besoin vital que représente ce bien. L'eau est nécessaire, d'autres investissements peuvent attendre, c'est pourquoi la commission avait demandé une inversion des points de l'ordre du jour.

FDR demande une correction à la page 198 : ceci ne posera-t-il pas problème ?

FDR demande une correction à la page 201 : il ne faut pas indiquer 88'000 francs mais 485'000 francs.

FDR demande une correction à la page 197 : vu les finances, il demande que cette vente serve à amortir la dette et non à simplement améliorer le cashflow.

Mis au vote le procès-verbal du 13 décembre 2021 est accepté selon l'article 23, alinéa 3 du Règlement communal d'organisation, avec les corrections demandées.

2. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales ainsi que le budget 2022

Le maire M. Petignat prend la parole pour présenter le budget qui voit un déficit de 156'412 francs, on note un prélèvement sur le fond de politique budgétaire de 150'000 francs. Aux yeux du Conseil ce budget n'est pas satisfaisant, on devra faire des assainissements dans un premier temps pour l'eau et le Chauffour, puis pour l'éclairage public. Ces engagements vont peser sur le budget 2022. La mauvaise surprise vient de la péréquation financière qui est en diminution de 276'000 francs. Ce budget est dans la norme de grandeur des dernières années. Le dossier de l'UAPE, qui est un service aux familles de la commune, préoccupe il n'a pas encore été trouvé de solution satisfaisante. Le triage forestier est en déficit, des réflexions sont en cours avec Cornol et Courgenay pour former une nouvelle entité, le marché du bois est toutefois difficile. Il a été consenti en plus des engagements, le montant de 75'000 francs pour une remise en état de chemins forestiers, si nous ne faisons pas les travaux rapidement, la détérioration sera trop importante. Le Conseil n'a pas d'autre choix que ce budget, il vous recommande de l'accepter.

Le caissier M. Schneider précise le compte de résultat final avec MCH2, qui est -105'032 francs, comprenant donc le compte général avec - 156'412 et la clôture des financements spéciaux pour + 51'380 francs.

Entrée en matière

FDR fait des remarques générales sur le budget. Clairement ces 2-3 dernières années, des progrès ont été apportés sur la transparence des comptes. Mais on prévoit des dépenses d'investissements au-delà de nos moyens. La commission n'a pas vu de planification financière, ceci permettrait de savoir si le budget sera tenu. Il relève un problème de cashflow ces dernières années, un travail a été fait, mais il est temps de passer à la vitesse supérieure. Le citoyen peut intervenir sur le budget uniquement. La gestion des finances à long terme doit être montrée, le budget n'est pas complet. M. De Roulet propose de refuser l'entrée en matière, car le budget n'est pas complet sans planification financière.

M. Petignat répond que chacun sait qu'une planification est un travail conséquent, elle est en cours de finalisation et sera prête pour février. La loi oblige de présenter le budget en janvier, nous ne pouvons attendre dessus. C'est d'ailleurs la première fois que la planification est demandée à ce stade. Vu le peu d'investissements proposés, et l'assemblée de décembre qui a eu la présentation des crédits-cadres en détail, le maire se dit étonné et surpris que la Commission des finances ne l'a pas exigée à la réception du budget.

M. Loïc Stalder prend la parole en tant que président de la Commission des finances pour donner sa position, elle accepte d'entrer en matière sur le budget il fera part de ses remarques plus tard, comme ceci est prévu. Il entend les propos de FDR, qui n'engage que lui, et il tient à remercier le maire et le caissier pour toutes les explications fournies, le nouvel outil de gestion MCH2 permet une meilleure vision générale.

Le caissier M. Schneider précise que la planification financière est un outil nécessaire pour la commune mais il faut du temps pour la faire, elle sera terminée en février et sera utilisée également pour la fusion. Il n'y a aucune obligation légale de présenter la planification avec le budget, elle n'est pas nécessaire pour sa validation. La commune pourrait mandater une fiduciaire pour un montant de 25'000 francs par année pour la faire rapidement, mais ça n'est pas dans nos moyens.

FDR comprend les explications données, cependant la commission doit exprimer son préavis, ce qui n'est pas le cas. La planification doit être faite tous les 2 ans, elle est demandée depuis 2 ans, elle doit faire partie des documents qui accompagnent le budget. On dépense plus que ce que l'on a, il faut donc prioriser les dépenses. Autre problème, comment va t'on garantir, dans la priorisation des dépenses, l'eau plutôt que l'éclairage.

Le Président rappelle que le rapport de la commission est lu après la présentation du budget.

Mis au vote de l'entrée en matière 29 voix pour, 1 voix contre.

Le budget est présenté chapitre par chapitre par le caissier communal, M. Schneider.

Concernant les taxes, la mise en place de la taxe pour l'entretien des chemins communaux, 20 francs/hectare. La taxe qui concerne les eaux de surfaces entre en vigueur, 0.10‰ du taux de la valeur officielle. Un changement est annoncé pour les déchets encombrants, il sera facturé 30 francs dès le 2^e m³.

Administration générale

Au vu des élections en 2022, le montant est augmenté. Un poste a diminué de 10% à l'administration communale. Les honoraires pour les travaux sur la fusion sont de 9'900 francs. Entretien des bâtiments et immeubles ; 14'000 francs sont destinés à la réfection du mur et de la barrière au château, ainsi que des entretiens courants.

Ordre et sécurité publics - Défense

Cadastre et mensuration officielle ; un solde de 31'500 francs. SIS la formation du personnel d'exploitation pour 2 personnes se monte à 3'000 francs, pour l'organisation d'exercices spécifiques ; 2'500 francs.

Formation

Budget de l'école, des manifestations n'ont pas pu avoir lieu en 2021. Frais d'entretien des places de jeux ; 10'000 francs, un projet est en cours, des subventions seront demandées. Des réfections sont nécessaires à Fontenais et Villars.

Culture – Sports – Loisirs - Eglises

Une subvention est prévue pour l'édition d'un livre ; 2'320 francs. Une augmentation pour la contribution à la patinoire, les charges ayant augmentées ; 71'400 francs.

Santé

La participation annuelle est facturée 10'000 francs, pour la pollution eau à Bressaucourt.

Prévoyance sociale

En 2020 pas d'activité, la sortie des personnes âgées a pu se dérouler en 2021, nous arrivons à 12'000 francs de charges. Contribution à Porrentruy pour l'UAPE, le surplus est pris par les communes, le déficit prévisible pour Fontenais est de 92'500 francs, il est calculé par Porrentruy. Pour les charges liées du canton, nous sommes partis sur les mêmes montants, les budgets étant donnés en avril.

Trafic – Transports – Télécommunications

Entretien des chemins forestiers ouverts à la circulation, la réfection du chemin des Chainions est prévue ; 40'000 francs. Entretien du véhicule Reform ; 15'000 francs. Noctambus, Interligne TGV en diminution.

Protection de l'environnement – Aménagement du territoire

Achat d'eau au SIDP ; 150'000 francs. Entretien des canalisations eaux ; 45'000 francs, il est relevé que nous avons plus de 90'000 francs de fuites d'eau. Concernant les déchets, les prestations de tiers pour inerte et bois ; 12'000 francs en 2020. Il a fallu trouver des solutions, une nouvelle filière pour valoriser le bois plus rentable a été mise en place. Pour le cimetière, 16'400 francs pour le Jardin du souvenir, qui est en cours de réalisation.

Discussion

CV questionne par rapport aux 16'000 francs pour le Jardin du souvenir, est-ce nécessaire de faire un investissement aussi important, ça lui semble disproportionné.

M. Dubey répond que ce dossier avait été présenté en assemblée, la commune a le devoir de le mettre en place, nous avons temporisé durant 5 ans. Le règlement communal sur les inhumations prévoit ce secteur, quelques travaux ont débutés l'année dernière. Le columbarium dans lequel on dépose les urnes est rempli. M. Dubey explique ce qu'est le Jardin du souvenir et son fonctionnement. A l'époque on proposait juste un carré d'herbe, mais ça n'est plus autorisé.

FDR estime qu'il y a confusion avec un columbarium et le Jardin du souvenir. La différence est l'anonymisation pour le déversement des cendres. On peut aussi les déposer ailleurs dans les cours d'eau ou dans les lacs en Suisse, par contre si on déverse dans un fût l'endroit est connu.

Economie publique

Entretiens des chemins vicinaux, le montant de 30'000 francs indiqué méritera un travail précis par hectare, cette taxe alimentera un fond. A voir dans quelques années s'il faut adapter le montant de la taxe, de 20 francs/hectare. Contribution au triage forestier ; 46'855 francs. Réaudit Cité de l'énergie ; 12'000 francs, le montant sera autofinancé par les subventions. Les subventions Cité de l'énergie se montent à 2'500 francs pour les capteurs solaires photovoltaïques.

Discussion

GP ne voit pas la nécessité d'octroyer des subventions, le nombre de capteurs installés a atteint les objectifs de 1m² /habitant et le prix des panneaux est en baisse. Il propose de supprimer le montant destiné à cette subvention.

Mme Voisard Bourquard explique que nous vivons une crise climatique, et que cette aide est notre petite contribution au climat. Nous devons également maintenir notre label Cité de l'énergie, nous devons faire des actions, soit 500 francs par installation.

FDR remarque qu'il a été dit que nos finances sont meilleures, alors comment on priorise ? on soutient les panneaux solaires ou on améliore l'éclairage ?

La conseillère répond que lorsque notre éclairage public sera assaini, nous allons économiser 70'000 francs par année.

PB s'étonne de la discussion sur les 2'500 francs pour les subventions, par contre il n'a pas été discuté des 40'000 francs attribués au chemin des Chainions.

Mis au vote de la proposition de GP de supprimer la subvention de 2'500 francs, 2 voix pour et une majorité évidente contre.

Finances - Impôts

En augmentation selon les projections du canton, un problème d'évaluation de la part des impôts l'année dernière, des corrections ont été effectuées. Impôts des frontaliers, une bonne surprise pour les montants perçus en 2020-2021. Une diminution est attendue avec la mise en vigueur RFFA pour les entreprises. La péréquation est en diminution, suite également à l'entrée en vigueur de la RFFA. Notre contribution pour la piscine est en augmentation. Les retards envers le canton ont diminué. La vente du bâtiment 275 est en cours de réalisation.

Discussion

PB demande à combien se monte le fond de politique budgétaire.

Réponse du caissier, 260'000 francs aujourd'hui.

M. Loïc Stalder prend la parole pour la Commission des finances. Sachant que les éléments connus et certains datent des comptes 2020, on peut avoir de bonnes surprises par la suite, mais il est difficile de faire des évaluations. Plusieurs séances se sont déroulées avec le caissier et l'autorité communale, quand on voit la perte liée à la péréquation, il n'était pas nécessaire d'aller plus loin et de gratter quelques chiffres à gauche à droite. La Commission des finances préavise favorablement le budget présenté, mais elle n'est pas satisfaite, la situation n'est pas satisfaisante tout comme le maire M. Petignat l'a évoqué. Des outils de gestion seront dorénavant utilisés afin de connaître plus précisément les impacts sur nos finances. M. Stalder salue le travail du Conseil communal, la pandémie et les périodes difficiles ne nous ont pas facilité la tâche. Le travail de la commission, avec l'aide des outils de gestion que sont la planification financière et le tableau de trésorerie, peut toutefois encore être amélioré. La commission remercie pour le travail fourni et la bonne collaboration, et préavise favorablement le budget 2022 avec les remarques émises.

Le Conseil communal recommande d'approuver le budget, il prend note des remarques émises par l'assemblée. Il reviendra devant la Commission des finances avec le suivi des réfections qui vont être entreprises.

Mis au vote de la quotité d'impôt, elle est acceptée à la majorité évidente.

Mis au vote de l'ensemble des taxes selon les propositions faites dans le budget 2022, elles sont acceptées à la majorité évidente.

Mis au vote du budget 2022 tel que présenté, il est accepté à la majorité évidente contre 2 voix.

3. Informations communales

Le maire M. Petignat prend la parole concernant les travaux de fusion, la situation sanitaire ne permet pas la mise sur pied des cafés participatifs, à l'heure actuelle. Ils seront organisés dans le courant du mois de mars. Un site internet dévolu à la population sera mis en route. Des groupes de travail constitués des employés communaux, des membres des autorités se rencontrent régulièrement sur différents thèmes. Le Conseil communal de Fontenais souhaite que la convention de fusion soit signée par les deux exécutifs actuels, et de ne pas la

repousser à la prochaine législature. Les citoyens des deux communes voteront sur une fusion. La philosophie de ces travaux est d'avoir une vision d'une commune qui est à l'écoute de ses citoyens. Dès le mois de mars, il devrait être possible de pouvoir mettre sur pied les rencontres avec les habitants.

4. Divers

Le Président rappelle le règlement d'organisation et l'article 15, qui stipule que l'assemblée communale ne peut liquider définitivement que les objets portés expressément à l'ordre du jour dans la convocation.

RC questionne concernant les taxes, on parle de diminuer le volume des déchets aux encombrants, comment ça va se passer ? il suggère également de supprimer le système actuel et d'avoir un centre de tri comme à Courgenay.

M. Laurent Choulat répond que l'on change le volume autorisé, les privés qui amèneraient une plus grande quantité recevront une facture, comme c'est déjà le cas actuellement. Les écopoints ne changeront pas, par contre la récolte du PET sera supprimée. Un prochain tout ménage renseignera sur ces changements. Pour l'année prochaine, une réflexion sera menée pour rejoindre un centre de tri dans une déchetterie.

CV a déjà fait part de son souci de la vitesse excessive à la rue En Combas, elle demande ce que le Conseil à réfléchi à ce niveau.

M. Petignat exprime que ce dossier est une préoccupation des autorités depuis longtemps. La vitesse dans l'ensemble de Fontenais également, une réflexion est en cours pour des zones 30 km/h. Il est difficile de mettre des chicanes partout. Des radars ont été posés, plusieurs rues doivent faire l'objet de modifications.

Mme Angélique Kunz ajoute qu'une étude avait été faite avec un bureau d'ingénieurs sur les différentes zones où des mesures doivent être effectuées. Un projet sera présenté lors d'une assemblée communale.

FDR fait la remarque que les moloks ont été posés à Villars et pas à Fontenais, on devrait faire un geste financier durant la durée où les prestations ne sont pas les mêmes.

Le caissier renseigne que la gestion des sacs taxés et des moloks sont dévolus au SIDP.

M. Loïc Stalder remarque que les noms sont abrégés dans le PV sur le site internet de la commune, il peut y avoir confusion entre plusieurs personnes ayant les mêmes initiales.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le président M. Froidevaux lève l'assemblée en remerciant les personnes qui ont contribuées à l'élaboration du budget, il salue l'assemblée et souhaite une bonne année 2022 à tous.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

Antoine Froidevaux

La secrétaire :

Sylvie Gigon Rotunno